

En partenariat avec :



# O.P.A.H. Plateau de Lannemezan et de Neste Barousse



## DES AIDES FINANCIÈRES QUI VOUS CONCERNENT

L'équipe de SOLIHA vous accompagne dans votre projet de travaux, vous accueille et vous renseigne lors de permanences de 10h à 12h sur :

### La communauté des communes du Plateau de Lannemezan :

- 1<sup>er</sup> mercredi du mois : Moulin des Baronnies à Sarlabous
- 2<sup>ème</sup> mercredi du mois : Office de Tourisme de La Barthe de Neste (locaux CCPL)
- 3<sup>ème</sup> mercredi du mois : Mairie de Galan
- 4<sup>ème</sup> mercredi du mois : Maison France Services rue Thiers, galerie Paul Bert à Lannemezan.

### La communauté des communes de Neste Barousse :

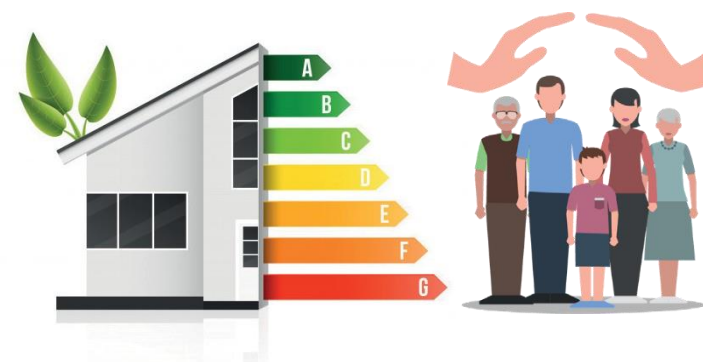
- 1<sup>er</sup> jeudi du mois : Maison France Services de Saint Laurent de Neste
- 3<sup>ème</sup> jeudi du mois : Maison France Services de Sarp

**PRENEZ RENDEZ-VOUS** auprès de  
**SOLIHA PYRÉNÉES BÉARN-BIGORRE**  
05 62 34 42 74  
operations65@solihha.fr

**HABITER MIEUX  
AMÉLIORER  
ADAPTER  
ECONOMISER**

**2019 - 2023**

**Des aides et des conseils GRATUITS  
pour améliorer votre logement !**



Ce programme s'adresse aux  
**PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS**  
qui souhaitent améliorer leur habitat\*

\* Soumis à conditions de ressources ou de loyers

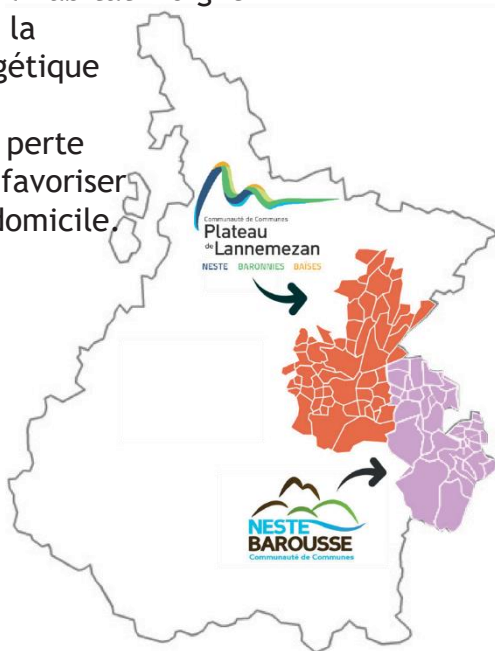
Les communautés de communes :

- > Plateau de Lannemezan
- > Neste Barousse

lancent une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pour inciter les propriétaires à rénover leurs logements.

### TROIS THÉMATIQUES :

- Lutter contre l'habitat indigne
- Lutter contre la précarité énergétique
- Adapter les logements à la perte de mobilité et favoriser le maintien à domicile.



**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



## DES AIDES FINANCIÈRES QUI VOUS CONCERNENT !

L'équipe SOLIHA vous accompagne gratuitement dans votre projet de travaux et vous aide à bénéficier de subventions auprès des différents financeurs, **selon leurs conditions** : ANAH, Région, Département, Caisses de Retraite...

### Ce programme s'adresse aux Propriétaires Occupants

Aides attribuées sous conditions de ressources pour des travaux d'économie d'énergie, d'adaptation du logement et majorées dans le cas des travaux concernant des logements dégradés.

### Ce programme s'adresse aux Propriétaires Bailleurs

Aides attribuées sous conditions de location pour des travaux d'économie d'énergie et majorées dans le cas des travaux concernant des logements dégradés.



## Quelques règles à respecter



Les travaux ne doivent pas être commencés sans autorisation écrite des financeurs et de l'urbanisme le cas échéant. Ils doivent être réalisés par des artisans (fournitures et pose comprise).

## LE PROGRAMME CONSISTE EN :

- Une évaluation et des conseils techniques **GRATUITS** sur vos travaux dans votre logement
- La définition, avec vous, d'un programme de travaux correspondant à vos besoins
- Un accompagnement dans les demandes de subvention auprès des organismes financeurs
- Un suivi personnalisé, des dossiers **GRATUITS**

## LES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE :

### Sous condition d'un gain énergétique suffisant :

- Isolation des murs, du toit, des planchers,
- Remplacement ou installation d'un système de chauffage,
- Remplacement des fenêtres,
- Remplacement d'un ballon d'eau chaude sanitaire,
- Système de ventilation (VMC double flux...),
- Energies renouvelables : Installation de panneaux solaires, de systèmes géothermiques...



## LES TRAVAUX D'ADAPTATION DU LOGEMENT :

- Adaptation de la salle de bains avec douche à l'italienne,
- Monte-escalier,
- Rampes d'accès,
- Barres d'appui,
- Volets roulants électriques ...



## LES TRAVAUX SUR DES LOGEMENTS DEGRADÉS :

### Sous condition d'évaluation de l'état de dégradation général du bâti :

- Toiture,
- Couverture,
- Électricité,
- Assainissement,
- Sanitaires,
- Plomberie,
- Travaux d'économies d'énergies...

